

P-871-8

Val-d'Or, le 23 octobre 2017

À : **M^{me} Katia Petit**
Directrice générale des affaires ministérielles
Ministère de la Sécurité publique

c.c. : **M^e Christian Veillette, Ministère de la Justice**
M^e André Fauteux, Ministère de la Justice
M^e Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice
M^{me} Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : **M^e Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès***

Dossier : **DG-0037-BC**

Madame Petit,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Ministère de la Sécurité publique afin d'obtenir des informations sur la condition des **personnes autochtones ayant été incarcérées dans un établissement de détention provinciale depuis le 1^{er} janvier 2001 pour défaut de paiement à un ou plusieurs constats d'infraction en matière pénale visant des règlements municipaux.**

Pour toutes les personnes autochtones visées par la présente demande, ainsi que pour chaque événement judiciaire ayant amené lesdites personnes en détention, la Commission voudrait obtenir les informations/documents suivants :

1. Le nom de la personne
2. Sa date de naissance
3. L'adresse de la personne
4. Le montant total de la dette judiciaire, incluant de manière non limitative :
 - a. Le montant total et détaillé des contraventions émises
 - b. Le montant total et détaillé des frais judiciaires
 - c. Le montant total et détaillé des amendes afférentes
 - d. Tout autre montant associé à la dette judiciaire
5. Pour chaque sentence ayant amenée la personne en détention depuis le 1^{er} janvier 2001 :
 - a. Le mandat d'incarcération
 - b. Les références aux infractions ayant menées à la détention
 - c. La peine ordonnée

- d. La référence à la cour de justice d'où provient la décision ayant ordonnée la détention, quelle que soit l'infraction en cause, par exemple :
 - ◆ Cour municipale (en précisant la ville)
 - ◆ Cour du Québec
 - ◆ Cour supérieure
 - ◆ Toute autre cour judiciaire
 - e. Le cas échéant, l'identification de la cour municipale d'où émane chacun des mandats d'incarcération pour non-paiement de constats d'infractions
 - f. La durée de la détention purgée pour chacune des infractions
 - g. La ventilation de la sentence en fonction des différentes infractions
6. Toute information permettant d'indiquer si la personne détenue pour non-paiement de constats d'infractions purgeait de manière concurrente une peine associée à toute autre infraction de nature criminelle ou pénale.

La Commission souhaite ainsi prendre connaissance de toute information relative au portrait complet de la judiciarisation des personnes incarcérées pour non-paiement de constats d'infraction ainsi que l'ensemble des raisons justifiant le recours à leur détention. Nous tenons à réitérer que dans le cadre de cette demande, nous ne cherchons pas simplement à obtenir les informations des détenus visés quant aux mandats d'incarcération pour non-paiement de constats d'infraction qui leur ont été administrés. Si ces personnes ont été incarcérées pour d'autres motifs de manière concurrente, nous désirons obtenir ces informations afin de connaître leur profil judiciaire complet.

La présente demande fait suite à une autre demande d'information qui avait été transmise le 11 septembre 2017 au Ministère de la Justice du Québec et qui comporte essentiellement les mêmes points. Vous trouverez en pièce jointe de cet envoi une copie de cette précédente demande qui porte le numéro de classification DG-0011-BC. Vous y trouverez également l'échange de courriels entre la Commission et les répondants du Ministère de la Justice du Québec concernant cette demande.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **5 jours ouvrables**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande (par exemple, si l'information demandée n'est pas disponible ou n'existe pas). Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à marie-josee.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **30 prochains jours à compter d'aujourd'hui**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

Mme Nicole Durocher
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale
Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Si l'une ou plusieurs des informations demandées ne pouvaient nous être communiquées, quelle qu'en soit la raison, nous vous prions de nous en faire part par écrit en détaillant les motifs. Pour toute question concernant cette demande, veuillez m'en faire part directement par courriel à marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 354-5039.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agrèer, Madame Petit, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Josée Barry-Gosselin

Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8
Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113
Tél.: 819 354-5039
marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca
www.cerp.gouv.qc.ca
📧@cerpQc

Le 7 novembre 2017

Maître Marie-Josée Barry-Gosselin
Procureure en chef adjointe
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones
et certains services publics
600, avenue Centrale
Val d'Or (Québec) J9P 1P8

Maître,

La présente fait suite à la demande DG-0037-BC que vous nous avez transmise le 23 octobre 2017.

Comme convenu lors de nos échanges du 30 octobre 2017, nous vous transmettons un fichier Excel comportant une première série d'informations sur les personnes autochtones incarcérées dans un établissement de détention depuis le 1^{er} janvier 2001 pour défaut de paiement d'un constat d'infraction en matière pénale visant des règlements municipaux.

Il s'agit de données issues de notre système informatique permettant de répondre aux points 1, 2 et 3 de votre demande, et fournissant quelques informations complémentaires. À noter que nous ne pouvons garantir l'exhaustivité des données fournies en raison des limites de notre système informatique et du fait que les personnes doivent avoir déclarées être Autochtones lors de leur processus d'incarcération.

Comme vous pourrez le constater, **le fichier comporte plus de 500 personnes** et non une centaine comme les recherches préliminaires avaient initialement permis de les dénombrer. Les démarches nécessaires pour fournir les éléments de réponse aux points 4, 5 et 6 sont très importantes. Pour le point 4, la liste devrait être communiquée au ministère de la Justice (MJQ), qui dispose de cette information. Concernant les points 5 et 6, comme indiqué précédemment, l'information se trouve dans les dossiers physiques répartis sur l'ensemble du territoire. Le travail nécessaire pour faire cet exercice pour 500 personnes serait d'au moins 2 mois. Dans ce contexte, serait-il envisageable de nous fournir, à partir du fichier fourni, la liste des personnes pour lesquelles vous souhaitez obtenir de l'information complémentaire.

...2

Il faut savoir que pour certaines personnes, le dossier peut comporter plusieurs centaines, voire milliers de pages.

Je vous invite à communiquer avec moi afin que nous puissions convenir d'une façon de compléter cette demande, en répondant aux besoins de la Commission tout en tenant compte de notre capacité organisationnelle de donner suite à une demande de cette envergure. Vous pouvez me joindre au 418 643-3500.

En terminant, je rappelle que le fichier Excel est composé en grande partie de renseignements personnels. Comme pour les autres documents fournis, nous comptons sur la collaboration de la Commission afin que la confidentialité de ces renseignements personnels soit assurée adéquatement.

Veillez agréer, Maître, mes cordiales salutations.

La directrice générale,

A handwritten signature in black ink that reads "Katia Petit". The signature is written in a cursive, flowing style.

Katia Petit

p. j. (1)